

AVIS SPÉCIAL

À: M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan, et aux conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaître-Caron, Lacolle, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, Mme Renée Rouleau, Saint-Georges-de-Clarenceville, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par courrier recommandé, conformément aux articles 152 et 156 du Code municipal, qu'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu est convoquée, pour être tenue au lieu ordinaire des séances, situé au 380, 4^e Avenue, Saint-Jean-sur-Richelieu, le mercredi, **vingt-et-unième jour du mois de février deux mille dix-huit (21-02-2018)**, à **dix-neuf heures trente (19h30)**. À cet effet, il sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

19 h 30 Ouverture de la séance.

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2018.

Période de questions.

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis techniques

A) Municipalité de Venise-en-Québec : Règlement 446-2017.

B) Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Règlements 2017-185-11, 2017-186-03 et 2017-190-04.

C) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : Règlements 1640 et 1643.

D) Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix : Règlement 368-2017.

1.1.2 Modifications

A) Règlement 536

A.1 Adoption du règlement 536 concernant une dérogation en plaine inondable visant la reconstruction du pont du ruisseau Bleury situé en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

A.2 Adoption du document indiquant la nature des modifications que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 536.

1.1.3 Plaine inondable

A) Démarches auprès du gouvernement du Québec relativement aux cotes d'inondation.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Entente de développement culturel 2018-2020

A) Pour information : Appel de projets en médiation culturelle jusqu'au 2 avril 2018.

B) Autorisation au démarrage des projets annuels.

2.2 Fonds de développement des territoires (FDT) : Priorités d'intervention 2018-2019.

2.3 CETHR : Nomination d'administrateurs (1 élu et 5 représentants de l'industrie).

2.4 Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) : Demande de subvention révisée pour l'amélioration du réseau cyclable.

3.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

3.1 Rapport annuel d'activités AN 7 : Modifications.

3.2 Point d'information : Attestation du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé en date du 9 janvier 2018.

3.3 Processus d'entrée en vigueur : Adoption de la version attestée du SCRI révisé et date d'entrée en vigueur le 23 février 2018.

- 4.0 FONCTIONNEMENT
- 4.1 Finances
 - 4.1.1 Liste des comptes.
 - 4.1.2 Coopérative d'informatique municipale (CIM) : Engagement visant le transfert de données, l'acquisition de logiciel et la formation.
 - 4.1.3 CIM : Contrat de soutien technique 2018.
- 4.2 Divers
 - 4.2.1 Demandes d'appui
 - A) Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Système de fiscalité foncière agricole.
 - B) MRC du Rocher-Percé : Programme de réparations d'urgence (PRU) de la SHQ.
 - C) MRC des Laurentides : Extension de délai visant le dépôt des demandes d'aide financière en lien avec la mise en commun d'équipements, d'infrastructure, de services ou d'activités municipales.
 - D) MRC de Témiscamingue : Modification de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) afin que l'affichage prévu à l'article 80.3 soit facultatif et non obligatoire.
- 5.0 COURS D'EAU
 - 5.1 Cours d'eau Grande Décharge des Terres Noires, branches 15 et 16 - Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Angèle-de-Monnoir : Entérinement de factures et autorisation à répartir : Groupe PleineTerre inc. (015-097-054) 283,50\$; Groupe PleineTerre inc. 6 667,87\$; Excavation Infraplus inc. 25 213,79\$; Groupe PleineTerre inc. 7 898,89\$; Excavation Infraplus inc. 5 657,11\$; Frais de piquetage 56,37\$; Frais de piquetage 103,37\$; Frais d'administration 962,56\$ pour un total de 46 843,46\$.
 - 5.2 Cours d'eau du Milieu (côté nord de la première Grande Ligne) - Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu : Entérinement de factures et autorisation à répartir : Groupe PleineTerre inc. (016-065-036) 348,63\$; Groupe PleineTerre inc. 4 906,57\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 25 765,90\$; Groupe PleineTerre inc. 172,46\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 4 042,98\$; Groupe PleineTerre inc. 4 650,62\$; Frais de piquetage 98,67\$; Frais d'administration 912,74\$ pour un total de 40 898,57\$.
 - 5.3 Ruisseau Chartier et sa branche 11 - Municipalités de Sainte-Anne-de-Sabrevois et Saint-Alexandre : Entérinement de factures et autorisation à répartir : Groupe PleineTerre inc. (016-060-030) 66,30\$; Excavation CMR inc. 21 084,97\$; Groupe PleineTerre inc. 172,46\$; Ferme Canabel inc. 869,47\$; Groupe PleineTerre inc. 3 841,42\$; Excavation CMR inc. 2 010,91\$; Groupe PleineTerre inc. 3 603,54\$; Frais de piquetage 70,98\$; Frais d'administration 811,84\$ pour un total de 32 531,89\$.
 - 5.4 Cours d'eau Lemieux - Municipalité d'Henryville : Entérinement de factures et autorisation à répartir : Groupe PleineTerre inc. (016-042-023) 66,46\$; Groupe PleineTerre inc. 1 905,48\$; Groupe PleineTerre inc. 609,36\$; 9316-8631 Québec inc. 4 748,46\$; 9316-8631 Québec inc. 5 771,74\$; Groupe PleineTerre inc. 172,46\$; Groupe PleineTerre inc. 2 488,31\$; 9316-8631 Québec inc. 948,55\$; Frais de piquetage 44,00\$; Frais d'administration 785,68\$ pour un total de 17 540,50\$.
 - 5.5 Rivière du Sud, branche 71B - Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville : Entérinement de factures et autorisation à répartir : Groupe PleineTerre inc. (016-010-038) 65,89\$; Groupe PleineTerre inc. 2 670,21\$; Groupe PleineTerre inc. 172,46\$; Excavation Infraplus inc. 8 389,42\$; Groupe PleineTerre inc. 2 522,92\$; Frais de piquetage 59,86\$; Frais d'administration 798,45\$ pour un total de 14 679,21\$.
 - 5.6 Chartier, branches 12 et 14 - Municipalités de Saint-Alexandre et Saint-Jean-sur-Richelieu : Entérinement de factures et autorisation à répartir : Groupe PleineTerre inc. (017-055-027) 1 379,70\$; Groupe PleineTerre inc. 5 823,43\$; J.A. Beaudoin Construction Ltée 18 935,06\$; Frais de piquetage 45,76\$; Frais de piquetage 27,38\$; Frais d'administration 882,61\$ pour un total de 27 093,94\$.
- 6.0 VARIA
 - 6.1 Dépôt des documents d'information et rapport des délégués.
 - 6.2 Sainte-Brigide-d'Iberville- Application du règlement 389 : Nomination personne désignée (M. François Lévesque).
- 7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce seizième jour du mois de février deux mille dix-huit.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Joane Saulnier